

Charte éthique

La Charte éthique de la collection *peer-reviewed Scritti di Storia* respect les lignes directrices éthiques pour les pairs examinateurs élaborées par le Comité d'éthique de publication (COPE): [Best Practice Guidelines for Journal Editors](#).

Toutes les parties concernées – Auteurs, Comité de rédaction, Comité Éditorial, Président et referee – s'engagent aux principes éthiques suivantes.

RÉSPONSABILITÉS DES COMITÉS DE RÉDACTION ET ÉDITORIAL

Décisions relatives à la publication

Le Comité de rédaction et le directeur de la collection *Scritti di Storia, Historical Writings, Écrits d'Histoire*, sont responsables de tous décisions de publications des articles proposés. Le Comité de rédaction et le directeur peuvent consulter les referees en vue de cette décision.

Impartialité

Chaque soumission est prise en considérant par le Comité de rédaction et le Directeur de manière impartiale et ses mérites sont jugés sans distinction de race, sexe, orientation sexuelle, religion, origine ethnique, nationalité, affiliations institutionnelle et politique des auteur·e·s.

Confidentialité

Les membres du Comité de rédaction, du Comité éditoriale et le Directeur s'engagent à ne partager avec personne autres que l'auteur et les referees les informations inédites contenues dans la contribution.

Conflits d'intérêt et diffusion

Les membres du Comité de rédaction, du Comité éditoriale et le Directeur s'engagent à ne pas utiliser le contenu d'un manuscrit à évaluer dans le cadre de leurs propres recherches sans l'accord écrit de l'auteur.

Conflits d'intérêt éditoriales

Les membres du Comité de rédaction, du Comité éditoriale et le Directeur doivent se récuser en cas de conflit d'intérêts avec l'un des auteurs, par exemple s'ils travaillent dans la même institution et s'ils ont collaboré avec les auteurs, ou s'ils ont une relation personnelle avec eux.

Dans le cas de manuscrit soumis par des membres du Comité de rédaction ou éditorial, le choix des referees est laissé exclusivement aux membres du Comité de rédaction ayant une

affiliation différente, afin d'assurer un traitement impartial et indépendant de ces documents.

RÉSPONSABILITÉS DES REFEREES

Processus d'évaluation

La procédure du peer-review assiste le Comité de rédaction et le Directeur à prendre des décisions sur les manuscrits soumis et permet également à l'auteur de renforcer sa contribution. *Studi di Storia, Historical Writings, Écrits d'Histoire* soumet les manuscrits à un processus d'évaluation de double lecture à l'aveugle effectué par deux évaluateurs sélectionnés par les experts internationales. Des deux évaluateurs, l'un peut être choisi parmi le Comité de rédaction, sauf dans le cas de conflits d'intérêt.

Récusation et respect des délais

Les referees informent rapidement le Directeur de la Collection s'ils se sentent insuffisamment qualifiés ou s'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour évaluer la recherche présentée.

Confidentialité

Les manuscrits reçus pour évaluation sont traités comme des documents confidentiels. Aucun renseignement sur un manuscrit soumis à la revue n'est divulgué à personne, sauf autorisation explicite du directeur responsable. Les avis rendus par les évaluateurs restent anonymes et ne sont pas publiés avec les contributions.

Objectivité

La qualité de la proposition est jugée objectivement en respectant l'indépendance intellectuelle des auteurs. Les évaluateurs expriment clairement leurs points de vue, arguments à l'appui ; la critique ad hominem étant proscrite.

Références

Les évaluateurs doivent signaler toute publication significative en lien avec le manuscrit qui n'aurait pas encore été citée. Les évaluateurs sont tenus de signaler tous les articles ayant un rapport de similitude avec le manuscrit soumis à la Collection.

Conflits d'intérêt et diffusion

Les manuscrits reçus pour évaluation sont traités comme des documents confidentiels. Les informations ne peuvent être utilisées à des fins personnelles. Les évaluateurs doivent se récuser en cas de conflit d'intérêts avec l'un des auteurs ou avec le contenu du manuscrit à évaluer.

ENGAGEMENTS DES AUTEURS

Accès aux données

Sur demande du comité de rédaction, les auteurs peuvent être invités à fournir les données brutes en relation avec leur recherche, afin qu'ils puissent être conservés pendant une période raisonnable après leur publication et éventuellement être rendus accessibles.

Originalité et plagiat

Les auteurs garantissent que leur recherche est originale, qu'elle ne porte pas atteinte aux droits de la propriété intellectuelle de toute autre personne ou entité.

Publications multiples ou redondantes

Les auteurs ne soumettent pas leur manuscrit à plusieurs Collections en même temps.

Références

Les auteurs garantissent qu'ils citent de manière appropriée toutes les publications qu'ils ont utilisées dans leur travail.

Mention des auteurs

La liste des auteurs doit se limiter à ceux qui ont apporté une contribution significative à la conception, à la réalisation ou à l'interprétation de l'étude présentée dans le manuscrit soumis à la rédaction de ce texte. Tous les auteurs doivent être mentionnés, avec leur affiliation, selon leur degré d'implication dans la réalisation de cette étude ou dans la rédaction de ce texte. L'auteur qui est en contact avec la revue doit s'assurer que seuls les coauteurs appropriés sont inclus dans la liste des auteurs, et que tous les coauteurs, après avoir vu et approuvé la version finale de leur texte, étaient d'accord pour soumettre le manuscrit pour la publication dans la Collection *Studi di Storia, Historical Writings, Écrits d'Histoire*.

Conflits d'intérêt et diffusion

Les auteurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, qu'il soit professionnel, financier ou autre qui pourrait être interprété comme ayant pu influencer leur démarche. En outre, les auteurs mentionnent toutes les sources de financement de la recherche présentée dans la contribution.

Erratum

Tout auteur qui découvre, après sa publication, une erreur ou une inexactitude importante dans son propre travail en informe, sans délais, le Directeur et de coopérer avec celui-ci pour publier un erratum.